



Licenciement pendant congé parental à temps partiel

Par **agidrho**, le **11/05/2015 à 15:07**

Bonjour,

Je suis cadre dans une société et en congé parental à temps partiel (80%) depuis mon retour de congé maternité en janvier 2015 (donc depuis 5 mois) et ce pour une durée d'un an, jusqu'en janvier 2016.

Je viens d'apprendre que ma société allait procéder à un plan de restructuration et licencier toutes les fonctions support, dont je fais partie.

Deux questions :

- en étant licenciée alors que je suis en congé parental à temps partiel et perçois le "complément pour libre choix d'activité" par la CAF, vais-je avoir droit aux indemnités de chômage ? (une personne à l'ANPE vient de me dire au téléphone que je ne toucherai que l'indemnité de la CAF et que je n'avais qu'à pas faire ce choix-là il y a 5 mois !)

- est-il possible de mettre fin à son congé parental de manière anticipée ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Bien cordialement,
agidrho

Par **P.M.**, le **11/05/2015 à 18:19**

Bonjour,

A partir du moment où il y a licenciement d'autant plus que vous êtes à temps partiel, je ne vois pas pourquoi vous n'ouvririez pas de droits à indemnisation par Pôle Emploi...